



# SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL :

## *QU'EN EST-IL AU MINISTERE DE L'INTERIEUR ?*

### *ET PLUS PARTICULIEREMENT DANS LES PREFECTURES ET SOUS-PREFECTURES ?*

Lors du CHSCT des Préfectures du 12 novembre dernier, les représentantes de la CGT-USPATMI (Union des Syndicats des Personnels Administratifs et Techniques du Ministère de l'Intérieur) ont dénoncé la **mauvaise prise en compte de la santé et la sécurité de ses agents – c'est-à-dire nous tous – par le Ministère de l'Intérieur.**

Voici le constat et les revendications formulées par la CGT sur cette question.

Dans les documents transmis aux représentants du personnel, **tout est fait pour que l'on ne sache pas ce qui se passe :**

- les données concernant les préfectures et sous-préfectures (moins de 33.600 agents) sont noyées au milieu des chiffres globaux du Ministère de l'Intérieur (près de 179 000 agents).
- les données -souvent brutes et jamais comparables sans conversion mathématique- sont dispersées dans différents rapports et enquêtes émanant de l'Inspection santé et sécurité au travail, de la Médecine de prévention, de la DGAFP...



Mais, après recoupement et calculs, ce qui saute aux yeux, c'est **la modicité des moyens mis en œuvre pour assurer la santé et la sécurité des personnels du Ministère de l'intérieur, et de ceux des préfectures et sous-préfectures.**

En effet, on peut noter :



- qu'il y a **seulement 1 inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) pour 10.000 agents** appartenant au Ministère de l'intérieur.
- qu'il y a seulement 60 équivalent temps plein « Assistant de prévention » et 15 « Conseiller de prévention » pour 673 sites... c'est à dire que **570 sites n'ont pas d'assistant ni de conseillers de prévention, seulement 103 préfectures et sous-préfectures en bénéficiant.**
- que les ISST n'ont été en mesure de n'effectuer en préfectures et sous-préfectures que 82 inspections et vérifications périodiques réglementaires des lieux et des équipements de travail (VGP) en 2012, 45 pour le premier semestre 2013.

**A ce rythme là, chaque département fera l'objet d'une vérification périodique réglementaires des lieux et des équipements de travail tous les 8 à 10 ans en moyenne** (en 2012, seuls 13 départements ont bénéficié d'une VGP)... Les périodes sont longues au Ministère de l'intérieur !

Pourtant, nous sommes dans un contexte marqué par :

- la **dégradation des conditions de travail** (avec l'effet de la RGPP poursuivie par la MAP) ;
- la **dégradation des conditions de vie** (avec une baisse significative du pouvoir d'achat due notamment au gel du point d'indice, avec le vieillissement des agents confrontés au recul de l'âge du droit à la retraite...);
- la **dégradation de l'image des fonctionnaires**, souvent alimentée par les faiseurs d'opinion ;
- l'**augmentation de la violence dans la société**.



\*\*\*\*\*

Or, tout ce que nous venons de citer a des conséquences sur la santé et la sécurité des agents, qui sont de plus en plus exposés aux risques psychosociaux (RPS).

Dans ce contexte, la CGT ne peut pas se satisfaire d'une présentation qui se flatte « d'une progression significative du nombre d'inspections », alors qu'en même temps **les rapports d'inspection signalent que la prise en compte des RISQUES est largement insuffisante dans tous les domaines**.

Voici en effet quels extraits choisis du rapport de l'Inspection Santé et Sécurité au Travail du Ministère de l'intérieur :

- la prise en compte du **risque incendie** est encore insuffisante ;
- les préconisations des vérificateurs concernant le **risque électrique** ne sont pas toujours suivies d'effets ;
- les **risques psychosociaux (RPS)** ne sont pas fréquemment abordés dans les documents uniques ;
- lorsqu'il y a **risque chimique**, les locaux sont inadaptés ;
- les actions contre les **risques liés aux équipements de travail** sont perfectibles. Nombre d'entre eux sont rarement l'objet de vérifications et ne disposent pas de toutes les sécurités ;



- les plans de prévention du **risque routier** sont rarement établis ;
- les **risques majeurs** sont peu formalisés, le **risque sismique** y est encore plus rarement intégré ;
- les **documents uniques d'évaluation des risques professionnels** et les **registres de santé sécurité au travail** ne sont pas toujours mis à jour. Ils sont peu connus des agents et très rarement utilisés. Quant aux autres registres obligatoires, ils ne sont pas tous ouverts, sont assez peu connus des agents et peu renseignés ;

- etc...
- A ce rythme là, s'il faut près de 10 ans pour obtenir une « *vérifications périodiques réglementaires des lieux et des équipements de travail* » dans chaque département, alors qu'en même temps se poursuivent les restructurations, les réorganisations, les mutualisations

(...) il n'y aura pas d'amélioration de la prévention des risques.

**IL FAUT DONC PLUS DE MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS** pour prévenir, anticiper, mais aussi pour avoir une connaissance fine des difficultés subies par les agents sur leur lieu de travail et dans leur vie personnelle.

Concernant les risques psychosociaux (RPS), **il est nécessaire de s'attaquer aux causes et pas seulement veiller à atténuer les conséquences** des difficultés de vie, de stress et d'angoisse au travail subies par un nombre croissant d'agents de préfecture et de sous-préfecture.



### **LA CGT DEMANDE POUR LA SANTE ET LA SECURITE DES AGENTS :**

- **des moyens humains et financiers supplémentaires** consacrés à la prévention des risques dans les préfecture et sous-préfectures ;
- **une information globale** vers l'ensemble des agents sur les différents risques encourus (sismiques, amiante, électrique...);
- **une évaluation auprès des agents**, afin de s'assurer que tous les personnels ont bien eu accès à cette information.

## **Les représentants de la CGT**

Paris, le 14 novembre 2013